

N°2025-10

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-sept mars deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 3

Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD

Monsieur Jean MOULLIERE donne procuration à Monsieur Luc MONNET

Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Monsieur Philippe KUPPENS

Secrétaire : Cyprien DUBUS

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice budgétaire 2024

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, expose le compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) prend acte de la présentation faite du compte administratif 2024
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications de la balance établies par le comptable du Trésor relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles de la journée complémentaire, sur la comptabilité des valeurs inactives, constate la coïncidence des compte administratif et compte de gestion 2024.

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, expose le résultat de l'exercice 2024 :

Détermination du résultat de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement 2024	6 416 634,75 €
Total des recettes de fonctionnement 2024	7 177 211,53 €
Résultat de fonctionnement 2024	760 576,78 €
Résultat de fonctionnement reporté N -1 (002)	1 043 405,25 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2024	1 803 982,03 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement 2024	2 312 321,86 €
Total des recettes d'investissement 2024	3 282 760,36 €
Résultat d'investissement 2024	970 438,50 €
Reporté N -1 (001)	- 1 207 503,80 €
Résultat de clôture d'investissement 2024	-237 065,30 €

Restes à réaliser de l'exercice 2024 :

Restes à réaliser en dépenses :	391 925,62 €
Restes à réaliser en recettes :	1 364 295,37 €
Solde restes à réaliser :	972 369,75€

Article 1^{er} : L'ensemble des résultats 2024 est validé par le Conseil municipal.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Monsieur le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à la majorité (20 voix POUR et 7 ABSTENTION).

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

